Rémunération

TYPPECE ...

En diffusion ☑

Fiche Technique N° 44 PRIME D'ÉQUIPE DE RENFORT

Date de création : 24/03/06 Date de mise à jour : 12/05/06

Accord Rémunération

Chapitre 3 – 8; page 24

Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑

RAISON D'ETRE

La prime d'équipe de renfort est la contrepartie du **recours à du personnel supplémentaire d'un site ou d'un service de l'entreprise** pour faire face à des pointes d'activité ponctuelles sur un autre site ou un autre service.

PERSONNEL CONCERNE

Tous les salariés DHL Express non cadres.

MONTANT DE LA PRIME

Le montant de la prime est de **150 euros** par semaine complète.

PRINCIPE DE LA PRIME

Les salariés qui, de manière volontaire et en fonction des besoins affichés, assureront un renfort ponctuel dans une agence différente ou un service différent de leur affectation habituelle de travail pendant une semaine minimum, bénéficieront de la prime de renfort.

MODALITE DE VERSEMENT

- La prime est versée mensuellement à terme échu, le mois suivant l'évènement.
- Le salarié, en renfort et en déplacement, bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement et d'hébergement selon les procédures en vigueur dans l'entreprise.

PLANNING

La prime de renfort est mise en œuvre au 1er Juillet 2006.

Rémunération



Fiche Technique N° 44 PRIME D'ÉQUIPE DE RENFORT

Date de création : 24/03/06 Date de mise à jour : 12/05/06

Accord Rémunération

Chapitre 3 – 8 ; page 24

Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑ En diffusion ☑

REGLES DE PAIE

Elément déclaratif, validé par le manager et transmis au service Paie.

ILLUSTRATION

Je suis conducteur de Messagerie de Bordeaux.

J'accepte pendant 3 semaines du mois de Janvier de renforcer l'équipe des conducteurs de l'agence de Chambéry.

Dans cet exemple, mon bulletin de paie est ainsi établi :

(S'ajouteront la prise en charges de mes frais de déplacements et d'hébergements selon les procédures en vigueur)